

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 334

Artikel: Donnant donnant
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TÉLÉVISION

De « l'ordre radical » à Cohn-Bendit

Mardi 7 octobre, à la Télévision suisse romande. Les hasards de la programmation font que l'émission « Elections fédérales » réservée au Parti radical précédait « Destins » consacrée à Cohn-Bendit. Quel spectacle !

En comparaison, les candidats radicaux ressemblaient à des marchands de soupe, des figurants maladroits pour un spot publicitaire. Le coup du téléphone blanc avec les questions suaves ne semblait même pas convaincre les participants. En dépit de leurs politesses et airs entendus. Et leurs mots clés de tomber : « étudier », « on s'y emploie », « sécurité et liberté », etc. Bref, les gros clichés traditionnels qui ronflent encore dans les cantines, mais ne passent guère à la TV. Tout apparaissait faux, saucé, arrangé.

Et les candidats qui affrontaient les journalistes s'enfermaient dans leurs contradictions. C'était la politique des notables sans humour et sans joie. Il est difficile d'apprécier comment une telle émission est reçue par les téléspectateurs-électeurs. Il reste que les hommes politiques ont à faire l'apprentissage du petit écran.

Avec Cohn-Bendit, ce fut l'irruption d'une autre politique, celle de la spontanéité et de la vie. Quel acteur, qui annonce sa rentrée imminente sur la scène française et utilise la télévision avec un instinct sûr et une intelligence désarmante !

D'abord deux films : hier, aujourd'hui. Mai 68, les séquences d'actualité entrecoupées de témoignages actuels n'apportaient rien de nouveau sur ce événement capital. Il y a d'autres films plus complets sur le sujet. Mais l'extraordinaire était le regard de Cohn-Bendit téléspectateur sur lui-même et l'histoire. Quant à la partie consacrée à son action actuelle en Allemagne, disons qu'elle complétait heureusement le dossier, qu'elle faisait le portrait final d'un être qui n'a pas été dépassé par son destin.

Dans le direct, une fois encore Cohn-Bendit sut utiliser avec brio le média pour faire passer ses messages : numéros de téléphone de jeunes à la recherche de maisons pour vivre en communauté, appels pour des prisonniers politiques en Suisse (!). Et émettre les critiques essentielles sur les lacunes des documents relatant Mai 68, l'information-intox pratiquée par la grande presse au sujet du Portugal (et de Mai 68...).

Mai 68 reste un des grands moments de l'histoire contemporaine qui a charrié tous les thèmes actuels des sociétés urbaines. Et Cohn-Bendit a su révéler une fois encore avec intensité ces immenses besoins latents de changement, de vie et de plénitude.

Un dossier nécessaire

Après ces élections fédérales, on souhaiterait que la TVR diffusât aussi un dossier sur Mai 68 en Suisse, ses acteurs, ses retombées. Car cette pré-histoire de notre temps a fait naître de nouvelles formes de politique, à l'opposé de « l'ordre radical », qui contribuent à transformer la société.

R. D.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Donnant donnant

Je suis inquiet ! (Gilles va sourire, s'il me lit : lui qui a consacré l'une de ses chansons à l'inquiétude des Vaudois !) (Et puis, après tout, hélas, peut-être ne sourira-t-il pas...)

Comme on sait, le droit pénal suisse impose la poursuite d'office de toute une série de délits prévus par le code, qu'il y ait plainte ou non. Ainsi donc, si votre belle-mère est assassinée et que vous ne portiez pas plainte, estimant que la disparition de la dite est une bénédiction pour les populations en général et pour vous en particulier, le coupable n'en sera pas moins inquiété.

En revanche, le droit anglo-saxon et notamment américain connaît la notion de « témoin de la Couronne » ou « témoin de l'accusation », qui

permet au procureur de renoncer dans certains cas à poursuivre l'accusation. Si un criminel fait preuve de repentir actif, c'est-à-dire s'il consent à charger ses complices ou ses co-accusés et à témoigner contre eux, sa peine pourra être atténuée, voire même l'accusation abandonnée !

On connaît l'exemple des *Greenglass* dans le procès Rosenberg. On se rappelle aussi le cas de Radek, qui parvint à sauver momentanément sa tête lors du second ou du troisième procès de Moscou.

Les témoins professionnels

Les inconvénients de telles pratiques sont innombrables. Indépendamment du fait qu'un Etat de droit, par l'intermédiaire de ses tribunaux, soit amené à encourager la délation et la trahison, et à la récompenser officiellement, l'expérience a montré que les « témoins de l'accusation » ne se contentent pas toujours de témoigner selon la vérité (cf. l'exemple des procès de Moscou et des innombrables procès de l'époque « maccarthiste » aux Etats-Unis, où sont apparus des « témoins professionnels » !), mais que bien vite ils acceptent de dire tout ce que l'accusation leur ordonne de dire...

C'est pourtant ce qu'il est question d'introduire en Allemagne fédérale (pour lutter contre la « bande Baader-Meinhof » !) et ce que l'un des collaborateurs de « Die Tat » (25 septembre 1975) propose à la réflexion du lecteur dans un article qu'il conclut en ces termes :

« Quoiqu'il soit possible d'avancer pour et contre l'institution des témoins de l'accusation des arguments importants, l'Etat a la mission de se protéger et de protéger ses ressortissants contre des formes de criminalité grave, en face desquelles les organes de sécurité ne se sont pas jusqu'ici montrés à la hauteur. (...) On ne peut guère mettre hors d'état de nuire des assassins, des poseurs de bombes, des preneurs d'otages en gardant ses gants de soirée (*Glacéhandschuhe*). »

Fort bien. Mais avec de tels arguments, on justifierait tout aussi bien les écoutes téléphoniques

généralisées, la violation du secret postal (sinon du secret bancaire — soyons sérieux !), la pose de mini-espions dans nos murs et d'écouteurs et de glaces sans tain — et pourquoi pas ? la torture, les exécutions sommaires, etc.

J. C.

Année de la femme: le révélateur des élections

L'opinion est encore trop répandue qu'une femme ne saurait intervenir que pour diverses questions spécifiques. Certes, une femme sera plus à l'aise dans certains secteurs d'intervention ; on se demande même comment des hommes ont pu, pendant si longtemps, décider seuls des problèmes qui concernent essentiellement les femmes, c'est-à-dire plus de la moitié du corps électoral.

Le canton de Vaud est le premier où le corps électoral masculin a voté en faveur du suffrage féminin sur le plan cantonal. C'était en 1959. La participation fut de 54,4 %. La proportion d'acceptants s'éleva à 52,6 %.

Dans les conseils communaux des villes et dans les conseils généraux de nos villages, nombreux sont les hommes à témoigner ceci : la participation des femmes a introduit dans les débats plus de pondération et de nuances, plus de sérénité ; les femmes ont apporté les éléments concrets de leur vie quotidienne pour prendre des décisions appropriées en maints domaines.

Toutefois, les femmes sont encore peu nombreuses à pouvoir participer à la vie politique¹. Pour le Grand Conseil vaudois, 11 femmes furent élues en 1962, 15 en 1966 et 21 en 1970 (pour 197 sièges). Cette progression graduelle était encourageante. Las ! en 1974, pour 200 sièges à pourvoir, 16 femmes seulement accédèrent à la députation. Le suffrage féminin sur le plan fédéral a été accepté en 1971 (Vaud l'approuva à 83,9 %). En 1971 a eu lieu la première élection fédérale où

¹ Dans DP 304, nous faisons le compte, canton par canton, de la proportion de femmes dans les exécutifs et les législatifs, tant cantonaux que fédéraux.

des femmes purent se présenter ; Vaud a élu 16 hommes pour les 16 sièges auxquels le canton a droit. Ce n'est qu'en 1974, à la suite de deux démissions, qu'une femme fit partie de la représentation vaudoise à Berne...

Sur les 44 sièges du Conseil des Etats, on note l'élection d'une seule femme. Sur les 200 sièges du Conseil national, 10 femmes furent élues en 1971. Pour la Suisse romande, il n'y en eut que quatre.

On se souvient certainement de l'élection de Gabrielle Nanchen. L'effet de surprise passé, et quelles que soient les convictions politiques, on s'aperçut qu'on peut être femme, jeune, dynamique, pondérée et intervenir dans la vie politique non seulement sur la trilogie « Kinder - Küche - Kirche », mais sur l'ensemble des problèmes sociaux, économiques et politiques.

Les listes présentées pour les élections d'octobre 1975 au Conseil national comprennent généralement une ou quelques femmes en Suisse romande. 1975, Année de la femme oblige ? Mais déjà des femmes n'ont pu franchir le barrage de l'élection interne à leur parti. La proportion des candidates élues par le peuple est jusqu'ici peu élevée. Et à la faible représentation des femmes sur les listes s'ajoutaient de moindres chances d'être élues.

Les femmes font-elles de la figuration sur les listes proposées à l'électorat ? Ou quelques-unes pourront-elles accéder au Conseil national ? Les prochaines élections en donneront une mesure.

Revendications de femmes

Même s'il s'agit d'éviter à tout prix de tomber dans le « sexisme à l'envers » — et de prôner ainsi la compétence exclusive des femmes dans certains domaines... comme les hommes l'ont fait à leur avantage pendant des siècles ! — il faut admettre que certaines revendications essentielles touchant à l'égalité des sexes sont spécialement mal portées par les parlementaires mâles.

En 1973, le Parti socialiste suisse publiait un

opuscule intitulé « Situation de la femme en Suisse », et qui était en quelque sorte un catalogue des principales revendications imaginables sur le thème « hommes et femmes, partenaires égaux » ; même sur l'élan de l'« Année de la femme », bien peu des idées évoquées ont abouti à des études sérieuses, voire à des embryons de réalisation : cette actualité-là n'est pas perçue comme urgente par un monde politique traditionnellement masculin ; en veut-on un exemple ? Voici quelques-unes des idées émises par les auteurs de la brochure en question au chapitre de la vie professionnelle ; on verra qu'elles sont toujours, à quelques exceptions près, largement au-delà des rares projets en cours :

« Nous demandons :

1. un rapport périodique sur la situation générale de la femme en Suisse ;

2. l'encouragement du travail professionnel féminin par les moyens suivants :

— la suppression de la séparation entre professions féminines et masculine dans l'orientation professionnelle, une meilleure orientation des jeunes filles ;

— l'établissement de crèches et de garderies d'enfants pour les mères exerçant une profession ;

— l'instauration de l'école continue, les programmes scolaires doivent être arrangés de façon qu'ils ne rendent pas impossible le travail de la mère ;

— le subventionnement de cours pour l'avancement professionnel des femmes ;

— la passibilité de passer de l'apprentissage d'une profession à une autre, le soutien du recyclage professionnel par des bourses et une aide à la formation ;

— l'encouragement à la recherche destinée à faciliter et rationaliser le travail ménager ;

— l'installation de services collectifs dans les immeubles ;

— les syndicats devraient s'efforcer davantage de faire disparaître la discrimination des femmes dans la vie professionnelle et de laisser dans leurs propres rangs, des femmes occuper des postes cadres. »